

<p style="text-align: center;">COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE 26 AVRIL 2018</p>
--

Le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni le :

Judi 26 avril 2018 à 18 heures

**Salle du conseil – Siège de la Communauté de Communes
Bléré – Val de Cher – 39 Rue Gambetta - Bléré**

ORDRE DU JOUR :

1. Procès-Verbal du Précédent du conseil communautaire
2. Décisions de la Présidente en vertu de sa délégation de pouvoir – Articles L2122-22 & L4211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales
3. Interventions économiques
 - a. Convention de partenariat avec la Région Centre val de Loire
4. BVC immobilier
 - a. Demande de subvention de l'entreprise JUDE Taille de Pierre
5. BVC Développement
 - a. Octroi de subventions
6. Mission Locale Loire Touraine
 - a. Subvention 2017
7. Office de Tourisme de Chenonceaux Bléré Val de Cher
 - a. Subvention 2018
8. Communication touristique
 - a. Mise en œuvre de la marque de territoire « autour de Chenonceaux – vallée du cher »
9. Petite Enfance
 - a. RAM intercommunal
 - i. Subvention 2017 – équilibre
 - ii. Subvention prévisionnelle 2018
10. Accueils de Loisirs sans Hébergement
 - a. Modulaire St Martin le Beau
 - i. Convention de mise à disposition de terrain
 - b. Association Club loisirs et culture
 - i. Subvention d'équilibre 2017
11. Logements Jeunes
 - a. Attribution du marché
12. Ecoles de Musique
 - a. Subventions 2018
13. Urbanisme
 - a. Périmètres délimités des abords – accord de principe
14. Pays Loire Touraine
 - a. Modification de la liste des délégués
15. Actualisation des membres de commission
16. Commissions et Comités
17. Questions Diverses

**La Présidente,
Jocelyne COCHIN**

Compte-rendu du 26 avril 2018

L'An deux mil dix-huit, le vingt-six avril, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes de Bléré Val de Cher, Salle du conseil, sous la Présidence de Madame Jocelyne COCHIN, Présidente.

Etaient présents :

Athée sur Cher : M. Jean-Jacques MARTIN - Mme Pierrette AVENET - Mme Marie-Christine RICHER

Absent excusé : M. Christian MARCHAND, pouvoir à M. Jean Jacques MARTIN

Bléré : Mme Nicole DALAUDIER – M. Jean-Claude OMONT - Mme Françoise CAPPELLE – M. Bruno RAUZY - M. Jean-Jacques REUILLON – Mme Gisèle PAPIN – Mme Sylvie DUFRAISSE

Absents excusés : M. Jean Pierre BOUVIER, pouvoir à Mme Nicole DALAUDIER - M. Daniel LABARONNE

Céré la Ronde : M. Jacques DUVIVIER

Chenonceaux : Mme Maryse COUILLARD

Chisseaux : Mme Annie BECHON - M. Franck AUGIAS

Cigogné : M. Vincent LOUAULT

Civray de Touraine : M. Michel JEZY - Mme Fanny HERMANGE

Absent excusé : M. Alain BERNARD

Courçay : M. Jean-François BISTER – Mme Béatrice BOYER

Dierre : M. Jacques JAMIN - M. Max BESNARD

Epeigné les Bois : M. Christian PERCEVAULT

Francueil : M. Jean-Louis CHERY -

Absente excusée : Mme Aurélie PASTOR, pouvoir à M. Jean Louis CHERY

La Croix en Touraine : Mme Jocelyne COCHIN - M. Jean Pierre BOIVIN - Mme Jacqueline BOURGUIGNON

Absent excusé : M. Patrick GOUGEON, pouvoir à M. Michel JEZY

Luzillé : Mme Anne MARQUENET-JOUZEAU

Absent excusé : M. Jacky GAUVIN

Saint Martin le Beau : M. Jean Yves AUDIGOU – M. Jean Michel UHART

Absents excusés : Mme Corinne JALLAIS - M. Alain SCHNEL - Mme Angélique DELAHAYE

Sublaines : M. Christian FOUASSIER

Le quorum est atteint, le conseil communautaire peut débiter

Secrétaire de Séance : M. Jean Louis CHERY

En préalable au conseil communautaire, les représentants du Syndicat Mixte Val de Loire Numérique (M. PILLEFER, Président – Mme GINER, Vice-Présidente accompagnés de leurs services) interviennent afin de présenter :

- **Le syndicat SMO Val de Loire Numérique**
- **La délégation de service public avec l'opérateur retenu**
- **Le planning prévisionnel de déploiement de la fibre sur notre territoire communautaire**
- **Le plan de financement**

1. Approbation du Procès-verbal de la précédente réunion.

Le conseil communautaire doit adopter le Procès-verbal de la précédente réunion.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré APPROUVE, à l'unanimité, le Procès-Verbal du Conseil communautaire de la précédente réunion

2. Décisions de la Présidente en vertu de sa délégation de pouvoir – Articles L2122-22 & L5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La Présidente, en vertu de sa délégation de compétences par le conseil communautaire, a pris les décisions suivantes :

- **2018-023** autorisant la signature d'un devis avec l'urbaniste Manon DRUET pour procéder aux modifications simplifiées des PLU des communes d'Athée sur Cher, Bléré et Civray de Touraine pour un montant global de 1 974.00 € TTC.
- **2018-024** acceptant un don 1 000 € au titre de sponsoring de la Société ENEDIS, concernant la manifestation Jour de Cher.
- **2018-025** sollicitant le soutien financier de l'Etat, au titre de la DSIPL, pour l'opération d'aménagement de la phase 1 de la seconde tranche de la Zone d'Activités de Sublaines – Bois Gaulpied sur la Commune de Bléré,

- **2018-026** autorisant la signature de conventions avec la Société ENEDIS pour la mise à disposition gratuite de données nécessaires à l'élaboration du PCAET.
- **2018-027** autorisant la signature d'une convention d'honoraires avec le Cabinet CASADEI-JUNG concernant le litige opposant la Société ENEDIS à la CCBVC, dans le cadre des désordres de raccordement suite aux travaux de construction de l'extension du gymnase des Aigremonts, et verser une provision de 1 000 € HT.
- **2018-028** autorisant la signature d'une convention avec la SAFER pour la mise à disposition de parcelles sur les communes de Bléré et Sublaines, pour une durée de 6 campagnes, soit du 1er novembre 2017 au 31 octobre 2023, le montant de la redevance annuelle est fixé à 2 891.84 € (parcelle 30 ha sur Sublaines, et parcelles achetées sur Bléré en vue de la réalisation de la ZAC).

Ces points ne donnent pas lieu à une délibération.

3. Interventions économiques

a. Convention de partenariat avec la Région Centre-Val de Loire

i. Proposition de convention

La Région a élaboré son Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) qui est applicable depuis le 1er janvier 2017.

En complément, la Région a souhaité passer une convention avec les EPCI afin de définir avec chacun d'eux un partenariat économique.

Une première convention a été signée entre la Communauté de communes de Bléré-Val de Cher et la Région Centre-Val de Loire portant uniquement sur la mise en œuvre d'aides directes aux TPE via le dispositif BVC Développement.

Le présent projet de convention-cadre soumis pour avis au conseil communautaire concerne également les points suivants :

- L'aménagement des parcs d'activités et les aides à l'immobilier,
- Les aides aux entreprises,
- L'animation et la promotion économique.

La signature d'une convention avec la Région s'accompagne de l'élaboration du projet local de développement économique de l'EPCI. Ce document doit fixer la stratégie économique de l'EPCI pour les années à venir. Le projet local de développement économique de la CCBVC a été validé en commission des affaires économiques et tourisme du 9 avril 2018 et il est joint en annexe à la convention REGION – CCBVC.

Ainsi, il est proposé au conseil communautaire de délibérer pour autoriser la Présidente ou le Vice-Président délégué à signer la convention de partenariat avec la Région ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **AUTORISE Madame la Présidente, ou Monsieur le Vice-Président délégué à signer la convention de partenariat avec la région ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.**

4. BVC Immobilier

a. Demande de subvention de l'entreprise « JUDE TAILLE DE PIERRE »

Monsieur JUDE a créé son entreprise de taille de pierre, JUDE TAILLE DE PIERRE, en mai 2014. Le siège social est à Athée-sur-Cher et il loue un local à Bléré depuis 2 ans environ.

En raison du développement constant de son activité, Monsieur JUDE souhaite engager, dans le cadre d'une SCI, un projet immobilier :

- Acquisition d'un terrain sur la ZA de Bois Pataud à Bléré ;
- Construction d'un bâtiment d'activités.

Ainsi, la SCI JUDE, maître d'ouvrage de l'opération, sollicite une aide à l'immobilier auprès de la CCBVC et du Département d'Indre-et-Loire dans le cadre de BVC Immobilier et de la délégation des aides à l'immobilier d'entreprises.

Le plan de financement de l'opération se présente comme suit :

Nature des investissements	Dépenses €		Recettes €	
	Montant des investissements	Dépenses subventionnables	Nature	Total €
Achat Terrain	30 700,00 €	30 700,00 €	Autofinancement	5 000,00 €
Frais notariés (estimatif)	1 842,00 €	1 842,00 €		
Travaux	218 658,00 €	218 658,00 €	Emprunt	195 960,00 €
			Subvention sollicitée :	
			CCBVC 8%	20 096,00 €
			Département 12%	30 144,00 €
Total	251 200,00 €	251 200,00 €	Total	251 200,00 €

La commission des affaires économiques et du tourisme du 12 avril dernier a donné un avis favorable à la demande de subvention présentée par la SCI JUDE dont le dossier est joint à la convocation.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **OCTROIE une subvention à la SCI JUDE au titre de BVC Immobilier, en précisant que cette somme sera versée au département d'Indre et Loire qui la reversera à l'entreprise (délégation de compétence partielle afin de permettre l'intervention du département)**
- **AUTORISE la Présidente ou Monsieur le Vice-Président délégué à signer toutes les pièces afférentes au dossier.**

5. BVC Développement

a. Octroi de subventions

La communauté de communes a institué, il a quelques années, un dispositif d'aides aux TPE dénommé BVC Développement. Ce dispositif avait été suspendu en 2017 dans l'attente de la signature d'une convention avec la Région Centre Val de Loire autorisant la reprise de ce type de subvention (la Région est chef de file en matière de développement économique et doit autoriser, en vertu de la Loi NOTRe, les dispositifs à exister sur son territoire.

La convention pour la mise en œuvre du dispositif d'aides aux TPE ayant été signée, la Communauté de communes peut reprendre l'octroi des subventions aux entreprises dans le cadre de BVC Développement.

Le comité de pilotage s'est réuni le 13 mars dernier pour examiner 10 dossiers de demandes de subventions.

Par ailleurs, les dossiers de TROCHU Christophe, BATI DECO, PASCAL CARAVANES, AUTOSPORT et JACOB PATRICE avaient été examinés en 2017 mais non-inscrits en conseil communautaire puisque nous étions dans l'attente de la signature de la convention avec la Région.

Ainsi, il est proposé au conseil communautaire de délibérer afin d'accorder les subventions suivantes. Le budget de la CCBVC dispose des crédits afférents.

Nom de l'entreprise	Nom commercial	Activité	Commune	Contexte de réalisation de l'investissement	Nature de l'investissement	Montant total HT de l'investissement	Montant HT de l'investissement éligible	Taux	Montant sollicité
TROCHU CHRISTOPHE	CONFIANCE AUTO 37	Mécanique	Saint Martin le Beau	Création	Acquisition de matériel	28 965,50 €	10 000,00 €	30%	3 000,00 €
BATI DECO		Peinture	Bléré	Développement	Acquisition de matériel	6 661,00 €	6 661,00 €	20%	1 330,00 €
SARL PASCAL CARAVANES		Réparation de caravanes	Athée sur Cher	Reprise	Acquisition de matériel	100 000,00 €	5 275,60 €	30%	1 580,00 €
SARL AUTOSPORT		Mécanique	Bléré	Développement	Acquisition de matériel	10 200,00 €	10 000,00 €	20%	2 000,00 €
JACOB PATRICE		Maçonnerie	Bléré	Développement	Acquisition de matériel	30 000,00 €	10 000,00 €	30%	3 000,00 €
SARL PLAIS	BLERE AMBULANCES	Ambulances VSL	Bléré	Développement	Acquisition de matériel	4 025,87 €	4 025,87 €	20%	800,00 €
LA PASTA'TOUILLE		Foodtruck	Luzillé	Création	Aménagement d'un véhicule	39 244,03 €	4 813,43 €	30%	1 440,00 €
DRONES OP		Production audiovisuelle par voir aérienne	Bléré	Création	Acquisition de drones	5 000,00 €	4 603,49 €	30%	1 380,00 €
SARL LA BELANDRE		Tourisme fluvial	Chisseaux	Développement	Acquisition de bateaux	60 744,00 €	10 000 €	20%	2 000,00 €
TASTARD NICOLAS		Bâtiment	Courçay	Création	Achat de matériel pour l'activité de charpente couverture	43 533,00 €	10 000,00 €	30%	3 000,00 €
LUCAS MAITRISE D'OEUVRE		MO Bâtiment	La Croix en Touraine	Développement	Achat de matériel	12 543,41 €	10 000 €	20%	2 000,00 €
METAL - HIC		Services	Athée sur Cher	Création	Achat de matériel	36 719,54 €	5 731,80 €	30%	1 710,00 €
MORILLON LYDIE	LA MAISON DE LA PRESSE	Commerce	Bléré	Reprise	Travaux éclairage et climatisation	105 231,12 €	5 231,12 €	30%	1 560,00 €
LOIRE VALLEY CYCLING		Services	Civray de Touraine	Création	Acquisition de vélos destinés à la location	7 350,00 €	4 500,00 €	30%	1 350,00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **OCTROIE les subventions aux entreprises mentionnées dans le cadre de BVC développement**
- **AUTORISE la Présidente ou Monsieur le Vice-Président délégué à signer toutes les pièces afférentes au dossier.**

6. Mission Locale Loire Touraine

a. Subvention 2017

Depuis 6 ans, la CCBVC adhère à la Mission Locale Loire Touraine pour le compte de ses communes membres.

La Mission Locale a déposé sa demande de subvention, au titre de l'année 2017, dont le montant s'élève à 17 606 €.

La commission des affaires économiques et du tourisme propose de statuer sur un montant de subvention à hauteur de 17 606 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **OCTROIE la subvention à la mission Locale au titre de l'année 2017 d'un montant de 17 606€**
- **AUTORISE la Présidente ou le Vice-Président délégué à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.**

7. Office de Tourisme Chenonceaux – Bléré-Val de Cher

a. Subvention 2018

L'office de tourisme a fait parvenir son dossier de demande de subventions pour l'année 2018.

Le montant sollicité au titre de l'année 2018 est de 116 000 euros pour couvrir en partie les frais de fonctionnement de la structure.

En parallèle, une convention d'objectifs et de moyens doit être signée entre les 2 parties afin de définir le rôle de chacun.

Les modalités de versement de la subvention sont les suivantes :

- Un premier acompte 40 % après l'octroi de la subvention et la signature de la convention d'objectifs et de moyens,
- Un second acompte de 40 % en octobre.
- Le solde : subvention d'équilibre en fin d'année en fonction des dépenses réellement réalisées par l'association, sur présentation des justificatifs.

La Commission Affaires Economiques a émis un favorable sur la demande de subventions ainsi que sur le projet de convention d'objectif et de moyens.

Après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés (1 élu ne prenant pas part au vote), le conseil communautaire :

- **OCTROIE la subvention à l'office de tourisme Chenonceaux –Bléré Val de Cher au titre de l'année 2018 d'un montant de 116 000€**
- **AUTORISE la Présidente ou le Vice-Président délégué à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.**

8. Communication touristique

a. Mise en œuvre de la marque de territoire « Autour de Chenonceaux – Vallée du Cher »

La mise en place d'une marque de territoire a été initiée afin de développer notre communication en matière touristique.

En effet, dans le cadre du schéma de développement touristique, il a été identifié un déficit de communication pour promouvoir le territoire de la Communauté de communes de Bléré-Val de Cher (CCBVC). Parmi les actions préconisées par le schéma, l'une des actions porte sur l'optimisation de la promotion du territoire.

Une mission a été confiée en ce sens à l'Agence SOUPLE (devenue Agence BASTILLE) pour aider la CCBVC à élaborer sa stratégie de communication touristique.

Afin d'entrer dans une phase plus opérationnelle, la mise en œuvre de la marque « Autour de Chenonceaux – Vallée du Cher » doit être approuvée en conseil communautaire.

Une synthèse de l'étude réalisée par l'Agence Souple sur la stratégie de communication touristique est jointe en annexe ainsi que la Charte graphique pour la mise en œuvre de la marque.

La marque de territoire proposée est la suivante :



Le dossier intégral de la marque est remis aux élus.

Après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés (1 vote contre), le conseil communautaire :

- **ACTE la marque touristique « Autour de Chenonceaux – Vallée du Cher »,**
- **ADOpte la charte graphique afférente.**
- **AUTORISE le dépôt de la marque auprès de l'INPI**

9. Petite Enfance

a. RAM Intercommunal – Centre Socio Culturel de Bléré

i. Demande de subvention d'équilibre 2017

La Communauté de Communes Bléré Val de Cher, au titre de sa compétence Petite Enfance, délègue la gestion du Relais Assistants Maternels (RAM) intercommunal à l'association du Centre Socioculturel de Bléré.

Chaque année, l'association sollicite une subvention. La CCBVC verse 2 acomptes de 40% de la subvention prévisionnelle et le solde est versé sur présentation du compte de résultat l'année écoulée, sur validation du conseil communautaire.

En 2017, à l'appui du budget prévisionnel, l'association a sollicité une subvention de **38 397€** au titre du RAM intercommunal. Cette somme a été accordée en avril 2017.

En 2018, par courrier daté du 6 avril 2018, à l'appui de son bilan, l'association sollicite une subvention actualisée pour 2017 de **39 786€** soit 1 389€ de plus à ce qui était prévu initialement.

Afin d'expliquer la hausse de cette demande, l'association mentionne la modification du calcul de la dotation aux provisions pour risques et charges d'exploitation par le cabinet comptable (art 681500). Ce nouveau calcul prend en compte au plus près des provisions liées aux départs en retraite.

La Commission Services à la Population a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés (1 abstention), le conseil communautaire :

- **OCTROIE une subvention de 39 786€ à l'association du Centre Socioculturel au titre du RAM intercommunal pour l'année 2017 (reste à verser 9 068.40 €).**

- **AUTORISE Madame la Présidente ou Madame la Vice-Présidente en charge du dossier à signer toutes les pièces relatives à celui-ci.**

ii. Demande de subvention prévisionnelle 2018

La Communauté de Communes Bléré Val de Cher, au titre de sa compétence Petite Enfance, délègue la gestion du Relais Assistants Maternels (RAM) intercommunal à l'association du Centre Socioculturel de Bléré.

Chaque année, l'association sollicite une subvention. La CCBVC octroie la subvention et verse 2 acomptes de 40% de la subvention prévisionnelle et les 20% restants sur présentation du compte de résultat l'année suivante.

En 2018, à l'appui de son budget prévisionnel, l'association sollicite une subvention de **40 820€** au titre du RAM intercommunal.

Les principaux postes en hausse concernent la rémunération du personnel (hausse du point convention collective septembre 2017), les dotations aux provisions.

La Commission Services à la Population a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés (1 abstention), le conseil communautaire :

- **OCTROIE une subvention de 40 820€ à l'association du Centre Socioculturel au titre du RAM intercommunal pour l'année 2018.**
- **DIT que 80 % de la somme sera versée sur l'exercice 2018, le solde sera versé après délibération du conseil communautaire sur présentation du bilan de l'exercice**
- **AUTORISE Madame la Présidente ou Madame la Vice-Présidente en charge du dossier à signer toutes les pièces relatives à celui-ci**

10. Accueil de Loisirs sans Hébergement

a. ALSH Communautaire –Modulaire ALSH Saint Martin le Beau

La Communauté de Communes Bléré Val de Cher a lancé un projet de construction d'un bâtiment modulaire ALSH et Accueil jeunes sur la commune de Saint Martin le Beau au titre de sa compétence Enfance ALSH et Jeunesse.

Le terrain sur lequel est implanté le modulaire appartient à la commune de Saint Martin le Beau. Il convient donc de fixer les modalités de mise à disposition du terrain concerné par le projet. Une convention de mise à disposition gratuite du terrain est proposée.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE la convention de mise à disposition du terrain d'implantation du projet ALSH 11-13 ans et Accueil Jeunes sur la commune de Saint Martin le Beau**
- **AUTORISE Madame la Présidente ou Madame la Vice-Présidente en charge du dossier à signer la convention.**

b. ALSH Athée sur Cher – Demande de subvention d'équilibre 2017

La Communauté de Communes Bléré Val de Cher, au titre de ses compétences Enfance ALSH et Jeunesse délègue la gestion des services suivants à l'association du Club Loisirs et Culture située à Athée sur Cher :

- ALSH périscolaire (compétence communale avec refacturation)
- ALSH enfant 3-10 ans
- Club Ados 11-15 ans

Chaque année, l'association sollicite une subvention. La CCBVC octroie et verse celle-ci en 2 acomptes de 40 % de la subvention prévisionnelle et le solde est versé sur présentation du compte de résultat l'année suivante, après validation du conseil communautaire.

En 2017, à l'appui du budget prévisionnel, l'association a sollicité une subvention de **115 131€** répartis comme suit :

- 10 499€ au titre de l'ALSH Périscolaire
- 74 976€ au titre de l'ALSH enfant 3-10 ans
- 29 656€ au titre du Club Ados 11-15 ans

En 2018, par courrier daté du 28 mars 2018, à l'appui de son compte de résultat, l'association sollicite une subvention actualisée de **102 001.34€** répartis comme suit :

- 8 399.20€ au titre de l'ALSH Périscolaire (somme correspondante aux 80% versés)
- 67 870.12€ au titre de l'ALSH enfant 3-10 ans (soit reste à verser 7 889,32 €)
- 25 732.02€ au titre du Club Ados 11-15 ans (soit reste à verser 2 007.22 €)

La Commission Services à la Population a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **OCTROIE une subvention de 102 001.34€ à l'association du Club Loisirs et Culture pour l'année 2017 (soit restant à verser 9 896.54 €).**
- **AUTORISE Madame la Présidente ou Madame la Vice-Présidente en charge du dossier à signer toutes les pièces relatives à celui-ci**

11. Logements jeunes

a. Attribution des marchés

La communauté de communes a inscrit à son budget 2018 la réhabilitation des logements de l'ancienne gendarmerie au-dessus du siège social.

Aujourd'hui, en R+1 et R+2, nous disposons de 4 grands logements qui seront transformés en Foyer de Jeunes Travailleurs, composés de :

- 9 logements pour les jeunes (du studio au T1 bis)
- De salles communes et d'un bureau

Au 3^{ème} étage, les logements seront rénovés pour faire des logements de secours.

La gestion, comme le conseil en a délibéré à l'automne 2017 sera confiée par le biais d'une convention à l'ASHAJ Loire Touraine qui gère déjà les Foyers de Jeunes Travailleurs d'Amboise et de Château Renault.

La COAMAPA de la communauté de communes de Bléré val de Cher se réunira le 25 avril prochain. Néanmoins, ce dossier ne pouvant pas prendre de retard, il est proposé d'autoriser la présidente ou la Vice-Présidente à signer les marchés dans les limites suivantes :

- Lot 1 : Gros Œuvre Démolition Désamiantage : 85 000 €
- Lot 2 : Couverture : 20 000 €
- Lot 3 : Menuiserie Extérieure – Serrurerie : 120 000 €
- Lot 4 : Plâtrerie : 50 000 €
- Lot 5 : Menuiseries Intérieures et extérieures Bois : 130 000 €
- Lot 6 : Carrelage – faïence – Sols souples : 50 000 €
- Lot 7 : Peinture : 80 000 €
- Lot 8 : Electricité : 100 000 €
- Lot 9 : Chauffage Ventilation plomberie : 145 000 €

Le montant global est estimé à 780 000 € HT pour la réalisation des travaux.

Les subventions acquises (affectées au FJT) sont les suivantes :

- CAF Touraine : 40 000 € (+ 40 000 € de Prêt à taux zéro sur 10 ans)
- Département d'Indre et Loire : 100 000 €
- Dispositif PLAi (Département Etat) : 126 000 €

Par ailleurs, des dossiers ont été déposés auprès des dispositifs de l'Etat DETR et FSIL, ainsi qu'auprès de la Région Centre Val de Loire.

Le plan de financement sera finalisé avec deux prêts CIL et Caisse des Dépôts (obligatoire dans le cadre d'un FJT).

Une redevance annuelle sera demandée à l'association pour couvrir les remboursements. Ce dossier sera présenté lors d'un prochain conseil.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **AUTORISE la signature des marchés par Madame la Présidente dans la limite des sommes indiquées ci-dessus.**

12. Ecoles de Musique

a. Subventions 2018

Depuis 2014, la communauté de communes est compétente pour les subventions aux écoles de musique, et notamment dans l'enseignement musical des moins de 18 ans. A ce titre, la CCBVC subventionne 4 Ecoles de musique du territoire.

	Accordé 2014	Accordé 2015	Accordé 2016	Demande 2017	Accordé 2017
Lyre instrumentale - Athée sur Cher	21 000 €	23 040 €	14 625 €	21 528 €	15 000 €
Ecole Musique Christian Pommard - Bléré	59 640 €	63 360 €	45 750 €	54 325.15 €	45 750 €
Union Musicale de Saint Martin le Beau	8 750 €	9 600 €	13 125 €	14 250 €	13 125 €
Fanfare municipale de Luzillé	2 700 €	2 700 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €

En 2017, la CCBVC a versé une aide de 375 € par enfant inscrit. En 2018, le COPIL propose de porter l'aide à 400 € par enfant inscrit.

Pour Luzillé, la demande historique était de 3 000 € pour une trentaine d'enfants. En 2018, il n'y a que 8 enfants inscrits. Le COPIL propose de verser 2 000 € à l'association.

Ainsi, la commission propose d'octroyer les sommes suivantes pour l'année 2018 :

	Demande 2018	Subvention proposée 2018
Athée sur Cher	16 520 € (soit 446 € par enfant)	14 800 €
Bléré	65 424 € (soit 554 € par enfant)	47 200 €
Saint Martin le Beau	14 690 € (soit 473 € par enfant)	12 400 €
Luzillé	3 000 €	2 000 €

Il est proposé également, en cas de besoin, d'étudier la faisabilité d'octroyer une subvention complémentaire en cours d'année sur justification de l'association (comme en 2016 et 2017).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **OCTROIE** une subvention aux écoles de musiques (14 800€ pour Athée sur Cher ; 47 200€ pour Bléré ; 12 400€ pour Saint Martin le Beau ; 2 000€ pour Luzillé).
- **DIT** qu'il sera possible d'étudier la faisabilité d'octroyer une subvention complémentaire en cours d'année sur justification de l'association.
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou Monsieur le Vice Président en charge du dossier à signer toutes les pièces relatives à celui-ci.

13. Urbanisme

a. Périmètre Délimité des Abords (PDA)

i. Accord de principe

L'objectif est de remplacer les périmètres de 500 mètres de protection des monuments historiques applicables actuellement sur les communes de notre territoire par un périmètre délimité des abords.

La protection au titre des abords s'applique à tout immeuble, bâti ou non bâti, situé dans le périmètre délimité en fonction des enjeux patrimoniaux (critères de visibilité, de patrimoine, d'histoire, de barrière physique ou naturelle, ...) et non plus seulement selon le rayon de 500 mètres. Un périmètre délimité des abords peut être commun à plusieurs monuments historiques.

Actuellement, les périmètres de protection des 500 mètres posent parfois question notamment en termes de visibilité. La Communauté de Communes Bléré Val de Cher étant compétente en matière de PLU et étant en cours d'élaboration de son PLUi il est pertinent de revoir ces périmètres afin de réaliser une enquête publique conjointe.

Mme COCHIN et M. OMONT ont donc rencontré Mme BARTHELEMY, Architecte des Bâtiments de France le mardi 10 avril 2018 pour évoquer ce sujet.

Tous les périmètres de protection existants ne seront pas remplacés par des périmètres délimités des abords (cf. liste jointe).

Sur notre territoire, il n'existe qu'un seul PDA celui de Chenonceaux. Il sera à modifier pour englober les débords sur les communes voisines.

La procédure d'élaboration des PDA prévoit les étapes suivantes :

- proposition d'un périmètre par l'architecte des Bâtiments de France ;
- avis de l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme, de document en tenant lieu ou de carte communale en cas d'élaboration concomitante à l'un de ces documents d'urbanisme. Le cas échéant, cette autorité consulte les communes concernées ;
- enquête publique qui peut être unique en cas d'élaboration concomitante à l'un des documents d'urbanisme pré-cité et qui inclut la consultation du propriétaire ou de l'affectataire domanial du monument historique ;
- accord de l'autorité compétente en matière de document d'urbanisme ;
- création par décision du préfet de région ;
- annexion au document d'urbanisme.

Les effets sont identiques à celui du périmètre de protection des 500 mètres.

Il est précisé que la procédure est suivie et financée par la DRAC qui fait appel à un bureau d'études indépendant. Une étude précise est réalisée par ce dernier. Ensuite, il proposera à l'ABF et à chaque maire une ébauche de périmètre pour travailler ensemble et ainsi valider un périmètre cohérent.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire de délibérer sur ce point afin d'avoir un accord de principe permettant ainsi à l'ABF de lancer la consultation pour retenir un bureau d'études.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **EMET un accord de principe permettant à l'ABF de lancer la consultation pour retenir un bureau d'étude pour les nouveaux périmètres délimités des abords.**

14. Pays Loire Touraine :

a. Modification de la liste des délégués

Mme PICARD, élue municipale de Dierre a souhaité cesser ses fonctions au sein du pays Loire Touraine. Ainsi, la commune propose de désigner :

- En titulaire : Mme Laure MORISSET
- En suppléant : Mme véronique BALLEREAU (maintien)

Le conseil communautaire doit délibérer de ces propositions.

Communes	NOM Prénom Titulaires	NOM Prénom Suppléants
ATHEE SUR CHER - 2 Délégués	Marie Christine RICHER	Nathalie GARNIER
	Sébastien LABESSE	Jérôme MARTIN
BLERE - 4 Délégués	LionelCHANTELOUP	Lionel BRUNO
	Patrick GOETGHELUCK	Fabien NEBEL
	Gisèle PAPIN	Marie Laure ROY
	Christiane MARTIN	Mathieu LIMAS
CERE LA RONDE - 1 Délégué	Céline CEFBER-MANDARD	Ludovic HARDOUIN
CHENONCEAUX - 1 Délégué	Frédéric THENON	Romain PETIPAS
CHISSEAUX - 1 Délégué	Annie BECHON	Laurent DEPRICK
CIGOGNE - 1 Délégué	Vincent LOUAULT	Daniel BARDIEUX

CIVRAY DE TOURAINE - 2 Délégués	Claire OLLIVIER	Valérie JOLIVEL
	Jany BOUVARD	Charles POULAIN
COURCAY - 1 Délégué	Jean Francis BISTER	Béatrice BOYER
DIERRE - 1 Délégué	Françoise PICARD Laure MORISSET	Véronique BALLEREAU
EPEIGNE LES BOIS - 1 Délégué	Christiane BE	Daniel LAUMONNIER
FRANCUEIL - 2 Délégués	Régis BOURACHOT	Franck PETEREAU
	Jean François LEPAGE	Thierry ROUCOU
LA CROIX EN TOURAINE - 2 Délégués	Alain FEBVET	Carine DEL RIO
	Sylvie BARBOUX	Michel MULOT
LUZILLE - 1 Délégué	Anne MARQUENET-JOUZEAU	Olivia MAURICE
SAINT MARTIN LE BEAU - 3 Délégués	Jean Michel UHART	Angélique DELAHAYE
	René TRUET	Jean Marie LAVAT
	Marc MARTIN	Philippe PEAN
SUBLAINES - 1 délégué	Jérôme JARRY	Jean Marie DANCRE
CCBVC - 1 délégué	Jocelyne COCHIN	Christian FOUASSIER

15. Actualisation des membres de commission

La commune de Dierre nous demande les modifications suivantes : Remplacement de Mme PICARD dans la commission :

- Habitat par Monsieur JAMIN
- Culture et Sport par Mme Véronique SIRON PERRIN
- Service à la Population : Mme Véronique SIRON PERRIN

La commune de Luzillé souhaite remplacer M. BELORGEY au sein de la CLECT par Mme MARQUENET JOUZEAU

16. Commissions et comités :

- a. **Communication du 26 mars 2018**
- b. **Commission Générale Culture le 9 avril 2018**
- c. **COFIL REAAP le 10 avril 2018**
- d. **Affaires Economiques du 12 avril 2018**
- e. **Commission d'Attribution des Places le 16 avril 2018**
- f. **Services à la Population le 16 avril 2018**

17. Questions Diverses.